

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 31 janvier 2017, au point de service de la MRC situé au 186, rue King, dans la ville de Maniwaki à compter de 11 h 30, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Denis Charron  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Réjean Major  
Madame la conseillère Chantal Lamarche  
Monsieur le conseiller Bernard Cayen  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Madame la conseillère Joanne Poulin  
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe  
Monsieur le conseiller Ota Hora  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Monsieur le conseiller Morris O'Connor  
Monsieur le conseiller Robert Coulombe  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller André Carle

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac-Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des journalistes sont également présents.

**Ouverture de la séance par le préfet**

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 11 h 43 et aborde ensuite l'ordre du jour.

**2017-R-AG026**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du conseil de la MRC du 31 janvier 2017**

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec l'ajout d'un point :

- Parc linéaire – Demande de report d'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Drapeurs – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

**ADOPTÉE**

**2017-R-AG027**

**Service d'évaluation foncière – Octroi d'un contrat de services professionnels externes pour l'année 2017**

**Considérant** l'échéance du contrat relatif à des services professionnels externes en évaluation municipale;

**Considérant** la modernisation en cours au service de l'évaluation de la MRC et les besoins du service d'évaluation;

**Considérant** que la MRC a lancé une recherche de prix (contrat 161216) pour un contrat de services professionnels en évaluation foncière, pour un contrat de 12 mois (échéance au 31 décembre 2017);

**Considérant** que la MRC a reçu une seule offre dans le cadre de cette recherche de prix, soit celle de 9838694 Canada inc.;

**Considérant** la recommandation des membres du Conseil à l'occasion d'une rencontre de comité Plénier tenue le 31 janvier 2017 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau octroi le contrat 161216 de services professionnels externes en évaluation municipale à 9838694 Canada inc., au montant soumis final de 60 00 \$ avant les taxes et excluant le suivi des dossiers au TAQ et des dossiers 2018, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Recommandation d'adoption aux municipalités locales – Règlements uniformisés applicables par la Sûreté du Québec – Suivi de la résolution 2017-R-AG012 et confirmation du montant des pénalités applicables**

---

En suivi de l'adoption de la résolution 2017-R-AG012, des vérifications ont été faites relativement aux montants des pénalités recommandés aux projets de règlements uniformisés révisés. En suivi de ces vérifications, les élus ont choisi de reconduire les montants des pénalités inclus aux règlements uniformisés actuellement en vigueur (2011), pour révision ultérieure par le Comité de travail à être mis en place (2017-R-AG013). Les règlements révisés, tel que recommandé pour adoption aux municipalités locales par la résolution 2017-R-AG012, seront donc transmis aux municipalités avec les pénalités existantes.

2017-R-AG028

**Évolution de la structure du service de développement économique – Autorisation à la direction générale**

---

**Considérant** l'intégration du service de Développement économique et des fonctions liées au tourisme à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en janvier 2015;

**Considérant** la structure de postes alors mise en place pour répondre aux besoins nécessaires au moment de cette intégration;

**Considérant** les évaluations du service de Développement économique réalisées au cours des deux dernières années et les besoins démontrés dans différents dossiers;

**Considérant** la restructuration proposée suite aux évaluations réalisées et aux constats qui en ont découlé;

**Considérant** le mandat donné à la direction générale pour mettre en place cette restructuration au sein du service de Développement économique de la MRC;

**Considérant** que cette restructuration vise à mettre en place les outils nécessaires au développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et consolider les actions déjà entreprises;

**Considérant** la recommandation des membres du comité Plénier à l'occasion de leur rencontre tenue le 31 janvier 2017 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise la direction générale de la MRC à réaliser les étapes nécessaires à restructuration de son service de Développement économique, incluant les abolitions et créations de postes nécessaires à cette restructuration, ainsi que les dotations qui s'en suivent.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG029

**Parc linéaire – Demande de financement dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Suivi de la résolution 2016-R-AG256**

---

**Considérant** Considérant la résolution 2016-R-AG256 adoptée par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 16 août 2016;

**Considérant** que par cette résolution, le Conseil autorisait les représentants de la MRC à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour le montant maximal admissible en vue de réaliser le projet d'asphaltage du Parc linéaire pour le tronçon situé entre Gracefield et Low;

**Considérant** que le Conseil s'engageait également à étudier le complètement du financement requis par le projet en fonction du montant des subventions obtenues et des seuils de participation des différents partenaires;

**Considérant** que suite à l'adoption de la résolution 2016-R-AG256, de nouveaux éléments ont été présentés aux élus relativement au coût total du projet, qui inclurait également l'asphaltage du tronçon Messines-Farley, et des possibilités de financement;

**Considérant** que la part de la MRC, pour les projets déposés dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec, seraient puisée à même le Fonds de développement de la MRC;

**Considérant** que le Conseil réitère sa volonté de déposer des projets dans ce Programme pour l'asphaltage du Parc linéaire, pour le tronçon Gracefield-Low, mais également pour le tronçon Messines-Farley;

**Considérant** que les projets présentés sont structurants et permettent l'atteinte de plusieurs objectifs de la Vision stratégique 2025 de la MRC;

**Considérant** la recommandation des membres du comité Plénier à l'occasion de leur rencontre tenue le 31 janvier 2017 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Confirme l'autorisation donnée aux représentants de la MRC à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour le montant maximal admissible en vue de réaliser le projet d'asphaltage du Parc linéaire pour le tronçon situé entre Gracefield et Low;
- Autorise les représentants de la MRC à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour le montant maximal admissible en vue de réaliser le projet d'asphaltage du Parc linéaire pour le tronçon situé entre Messines et Farley;
- Confirme l'engagement de la MRC à verser le financement requis par ces projets en fonction des montants des subventions obtenues et des seuils de participation des différents partenaires.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG030

**Parc linéaire – Demande de report d'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

**Considérant** l'octroi d'une subvention du ministère des Transports pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs;

**Considérant** que des procédures d'expropriation sont en cours afin que les travaux visés par cette subvention puissent être finalisés;

**Considérant** que les travaux devaient être terminés au 31 mars 2017, mais qu'en raison des procédures d'expropriation toujours en cours, les travaux ne pourront être finalisés à cette échéance;

**Considérant** que le ministère des Transports permet le report d'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs;

**Considérant** que les aménagements devraient être terminés au cours de l'année financière 2016-2017;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre du 6 janvier 2017 à cet effet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau demande au ministère des Transports de l'autorisation de reporter l'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs pour l'année financière 2017-2018.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG031

**Autorisation à la direction générale – Demande de subvention dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada**

---

**Considérant** que Service Canada accorde, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada, du financement pour aider notamment les employeurs du secteur public à créer des emplois pour les étudiants de 15 à 30 ans;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite soumettre sa candidature pour l'obtention de projets dans le cadre de ce programme, pour l'été 2017.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de présenter la candidature de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada de Service Canada, dans le but de recevoir l'aide financière pour l'embauche d'étudiants à l'été 2017.

Il est également résolu d'autoriser madame Lynn Kearney, directrice générale à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau toutes documentations et/ou demandes afférentes à la présentation de la candidature de la municipalité régionale de comté et à procéder à l'embauche des étudiants admissibles au Programme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

2017-R-AG032

**Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 11 h 48.

**ADOPTÉE**

---

**Michel Merleau**  
Préfet

---

**Véronique Denis**  
Greffière et adjointe  
à la direction générale